



FORMULAIRE DE CANDIDATURE AU CONCOURS

ORGANISÉ PAR LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES

Date limite de dépôt de candidature le 15 septembre 2014.

1. PRÉSENTATION DU PROJET, DU SERVICE ET DE SA REPRÉSENTANTE/SOIN REPRÉSENTANT

1.1 Présentation du projet

Titre du projet :

Date de début :

Date de fin, s'il y a lieu :

Catégorie dans laquelle concourt le projet :

Le service candidat doit choisir la catégorie la plus pertinente au regard de son action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Un projet ne peut concourir que pour une seule catégorie. En revanche, un service (ou un organisme associé) peut concourir à chaque catégorie qui le concerne. Pour cela, autant de formulaires de candidature que de projet soumis devront être remplis.

Résumé du projet (10 lignes maximum) :

Ce paragraphe sera utilisé pour présenter le projet dans le cadre de l'élection par les employé-e-s municipaux du « Prix coup de cœur » choisi parmi les projets finalistes.

1.2 Présentation du service ou de l'organisme associé candidat

Nom du service :

Adresse du service :

Nom et coordonnées de la directrice ou du directeur :

1.3 Présentation de la personne représentante du projet participant au concours

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Nom du supérieur immédiat :

La mise en candidature du projet doit être appuyée par la supérieure ou le supérieur immédiat.

2. DESCRIPTION DES INITIATIVES ENTREPRISES PAR LE SERVICE

(Vous devez insérer vos réponses à la suite de chacun des points suivants.)

2.1 La contribution à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes

Décrivez les actions que vous avez mises en place et démontrez en quoi elles contribuent à la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes en précisant notamment leur lien avec la catégorie choisie. *Détaillez les objectifs, le contenu et les étapes de réalisation du projet ainsi que le moment, le lieu de réalisation et les publics visés par le projet.*

2.2 Les ressources mobilisées

Détaillez les ressources et les moyens déployés pour mener à bien votre projet. *Précisez par exemple, les acteurs et responsables mobilisés, les partenariats créés, les outils de promotion/communication utilisés ou encore les investissements (notamment budgétaires) engagés.*

2.3 La portée du projet

Rapportez les résultats du projet. *Pour cela, spécifiez l'ampleur de l'impact de votre projet sur le public cible; les forces et les défis rencontrés.*

2.4. La pérennité de l'engagement

Présentez comment votre service municipal (ville centre et arrondissement) ou votre organisme associé poursuit son engagement dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. *Pour cela, décrivez comment votre projet pourrait être pérennisé au sein de votre service ou reproduit dans une autre structure. Ou encore, énoncez brièvement le développement de nouvelles actions prévues et planifiées.*

2.5. Les motivations

Indiquez d'une part les motivations qui vous ont amené à initier ce projet, et d'autre part les raisons qui vous ont amené à participer au concours.

2.6. Les atouts du projet

La poursuite de l'égalité entre les femmes et les hommes est un critère indispensable à la candidature de votre projet. En revanche, les projets particulièrement inclusifs qui prennent en compte les besoins des femmes apparentant aux minorités visibles, des femmes immigrantes, des femmes autochtones, ou encore des femmes en situation de handicap pourront être favorisés.

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter d'autres remarques :

Si vous l'estimez cohérent, vous pouvez joindre à ce formulaire de candidature 4 documents complémentaires.

Par exemple, les plans d'action, les évaluations des résultats, les lettres d'appui, les vidéos, etc. sont des pièces susceptibles d'enrichir votre argumentaire.

Attestation sur l'honneur de la personne représentante du service candidat :

Je, soussigné-e, Mme/M.

personne représentante du projet

- certifie l'exactitude de toutes les informations indiquées dans ce dossier de candidature pour participer au concours Montréal Égalité.
- Reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours et m'engage à le respecter.

Fait à _____ (lieu), le _____

Signature : _____

Approuvé par : _____

RAPPELS

Calendrier provisoire de la sélection (année 2014):

- Appel de candidature : mai - juin
- Validation des contenus et clôture des candidatures : 15 septembre
- Examens des dossiers : Septembre
- Délibération des jurys – sélection des 20 projets finalistes (5 projets pour chacune des 4 catégories) : fin septembre
- Annonce des projets finalistes à tous les services et organismes associés qui ont déposé une candidature : fin septembre
- Vote des employés municipaux pour l'élection du « Projet coup de cœur » : du 6 octobre au 7 novembre
- Délibération des jurys et sélection d'un projet lauréat pour chacune des 4 catégories : fin octobre – début novembre.
- Clôture des votes en ligne pour le prix décerné au projet coup de cœur : début novembre
- Confirmation de la présence des finalistes au gala : début novembre
- Hommage aux lauréats lors de l'après-midi Gala : 20 Novembre
- Diffusion publique des lauréats par le Conseil des Montréalaises.

Les candidatures doivent parvenir au Conseil des Montréalaises avant le 15 septembre 2014.

Les prix seront remis le 20 novembre 2014 lors d'un gala dans le hall d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Les candidatures devront être soumises au moyen du formulaire joint au présent règlement, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca ou, si cela n'est pas possible, par voie postale à l'adresse suivante :

Conseil des Montréalaises
Att. Guylaine Poirier
1550, rue Metcalfe, 14e étage, bureau 1424
Montréal (Québec) H3A 1X6

Les conditions d'admissibilité des projets

Le projet candidat :

- doit présenter une action spécifique mise en œuvre qui a permis de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes;
- doit être porté par un des services de la Ville de Montréal, qu'il soit corporatif ou rattaché à un arrondissement;
- peut également être issu d'un organisme associé à la Ville (en revanche, les organismes indépendants et les structures para municipales ne sont pas invités à participer au concours);
- doit être représenté par un-e employé appuyé-e par son supérieur immédiat (NB. Les personnes en tant qu'individus ne peuvent être mises en candidature);
- doit être terminé ou dans un état d'avancement conséquent au moment du dépôt de candidature;
- doit avoir été réalisé dans les 5 dernières années;
- ne doit pas être seulement un financement attribué à un organisme externe. En d'autres termes, le service aura dû faire preuve d'un investissement conséquent dans l'élaboration du projet même si à terme il est essentiellement soutenu par un organisme externe;
- ne peut concourir que pour une seule catégorie. En revanche, un service (ou un organisme associé) peut concourir à chaque catégorie qui le concerne.